

Centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne | Vienne



livraison
juin
2009

Fiche signalétique

Les acteurs du projet

Affectataire

Ministère de la Justice
Direction de l'administration
pénitentiaire (DAP)

Mandataire du ministère de la Justice

Agence publique pour l'immobilier
de la Justice (APIJ)*

Assistant technique

Iosis Conseil

Bailleur– Maître d'ouvrage

THEMIS, société de projet, dont
les actionnaires sont des filiales
du groupe Bouygues Construction
(QUILLE, GFC Construction, DV
Construction, GTB Construction,
Norpac, Pertuy Construction,
Exprimm), associées à Dexia
Crédit Local et à la Royal Bank of
Scotland.

Architectes

Groupe Synthèse Architecture et
Alain Derbesse Architecture

Paysagiste

Atelier Naurthica

* appellation d'usage de l'Agence
de maîtrise d'ouvrage des travaux
du ministère de la Justice.

Les chiffres clés

Le chantier

- > Budget **60** millions d'euros HT
- > Durée du chantier **23** mois
- > Personnes employées sur le chantier :
200 ouvriers en moyenne sur le site, avec près de
250 personnes en période de pointe
- Sur les **300 000** heures de travail générées par le chantier,
plus de 10% ont été réservées à des publics en insertion selon
diverses modalités (embauche directe, contrat d'apprentissage,
contrat de qualification)
- > Surface totale du site **22** hectares
- > Surface intérieure de l'enceinte **4** hectares
- > Surface du centre pénitentiaire : environ **32 000** m² S.H.O.N.

Le calendrier

- > mi-août 2006 : fin des acquisitions foncières par l'État
- > octobre 2006 : délivrance de l'AOT (autorisation d'occupation
temporaire du domaine de l'État), signature du bail et dépôt
du dossier de permis de construire
- > 2 février 2007 : obtention du permis de construire
- > mai 2007 : début d'installation du chantier
- > 12 juin 2009 : remise des clés du centre pénitentiaire par
le bailleur

Le centre pénitentiaire : 560 places

- 1** quartier d'hébergement maison d'arrêt pour hommes
de **240** places
- 1** quartier d'hébergement centre de détention pour hommes
de **240** places
- 1** quartier d'hébergement maison d'arrêt pour femmes
de **15** places
- 1** quartier hébergement centre de détention pour femmes
de **15** places, comprenant aussi **2** cellules « nourrices »
- 1** quartier d'accueil de **30** places réservées aux nouveaux
arrivants
- 1** service médico-psychologique régional (SMPR)
de **20** places
- 2400** m² d'ateliers

Les personnels

- 266** personnels pénitentiaires
- Environ **40** personnes employées par des partenaires privés
(restauration, blanchisserie, maintenance, hôtellerie)



sommaire



4

Un modèle de financement public-privé innovant

Fruit d'un partenariat public-privé performant, le centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne bénéficie d'installations techniques de pointe.



10

Trois questions à l'architecte Bernard Hemery

Malgré les contraintes, l'architecte a œuvré dans le sens d'une réalisation exemplaire, pour une amélioration des conditions de travail et de détention.



17

Visite guidée

L'établissement répond autant aux exigences de sécurité qu'aux enjeux de réinsertion.



^ Les abords du centre pénitentiaire avec la porte d'entrée principale et le bâtiment d'accueil des familles à droite.



L'ouverture, à l'automne 2009, du centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne, qui compte 560 places, marque une nouvelle avancée du programme de modernisation du parc immobilier de la justice. Réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé, il répond au cahier des charges défini par la Direction de l'administration pénitentiaire, dont les objectifs sont d'améliorer les conditions de travail des personnels pénitentiaires, les conditions de vie des détenus et les conditions d'accueil des familles. L'architecture des lieux et l'utilisation d'installations techniques pointues en matière de sûreté tranchent avec le profil de la maison d'arrêt « Pierre Levée », construite au centre de Poitiers au début du XX^e siècle.

Un modèle innovant de financement public-privé

Sur les quatorze établissements pénitentiaires prévus par la loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) du 9 septembre 2002, dix sont réalisés dans le cadre de partenariats public-privé (PPP): ceux de Roanne et Lyon-Corbas ont été livrés l'an dernier, ceux de Nancy-Maxéville, Béziers, Le Havre, Le Mans-Les Croisettes et Poitiers-Vivonne seront achevés en 2009. Tandis qu'un troisième lot, comprenant les établissements de Nantes, Sud Seine-et-Marne et Lille, sortira de terre à partir de 2010. Au total, ce sont 7000 places de détention pour majeurs qui sont réalisées, en métropole, selon ce modèle innovant de financement.

Le principe du PPP : l'État délivre à une entreprise privée une autorisation d'occupation temporaire de son domaine, tandis que celle-ci s'engage à financer la conception, la construction, l'entretien et la maintenance de l'établissement pénitentiaire. En contrepartie, un bail en LOA (location avec option d'achat) est signé entre les deux parties : l'État versera, pendant trente ans, un loyer à l'entreprise partenaire.

Afin de désigner ce partenaire privé, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) lance, pour chaque lot d'établissements, une procédure de mise en concurrence. Pour le programme qui comprend la réalisation des établissements de la Vienne, de la Sarthe et de Seine-



▲ La porte d'entrée principale.





Le PPP est plus complexe parce qu'il faut intégrer les modes de vie et d'utilisation des ouvrages sans oublier la sûreté.

Maritime, soit 1650 places, l'appel à candidature remonte au printemps 2005. Plusieurs entreprises, capables de faire face à un investissement important, y avaient répondu. « C'est alors que s'ouvre la procédure dite de dialogue compétitif, avec des discussions avec les différents candidats », explique Guy Garcin, directeur de programme à l'APIJ. Cette phase permet de faire coïncider au mieux les exigences de la Direction de l'administration pénitentiaire et les propositions des entreprises.

Au terme de cette phase de dialogue, qui dure de six à neuf mois, une entreprise est retenue, en fonction de plusieurs critères : « Le coût du loyer futur compte évidemment, mais aussi les délais de construction et la qualité globale du projet, insiste Guy Garcin. Il s'agit de sa qualité architecturale et de son adéquation au programme défini par la Direction de l'administration pénitentiaire. » Pour les établissements de la Vienne, de la Sarthe et de Seine-Maritime, l'APIJ a signé un contrat en AOT/LOA, le 12 octobre 2006, avec la société THEMIS, un groupement constitué, de Dexia Crédit Local et de la Royal Bank of Scotland, et des filiales du groupe Bouygues Construction : Quille, GFC Construction, DV Construction, GTB Construction, Norpac, Pertuy Construction, Exprimm.

Quels sont les avantages de ce type de marché ?

« Le PPP permet dès la conception de prendre en compte la notion de coût global, celui de la construction, mais aussi les coûts liés à l'entretien et à la maintenance, à terme, de l'établissement », analyse Mathieu Mallet, assistant de projet à l'APIJ. « Dans le cadre d'un PPP, le bailleur raisonne sur trente ans, explique de son côté Alain Lemoine, directeur du site de Poitiers-Vivonne. C'est plus complexe parce qu'il faut, très en amont, au stade de la conception, intégrer les modes de vie et d'utilisation des ouvrages sans oublier la sûreté. »

Le choix des matériaux a été dicté par les prérogatives de sûreté liées en privilégiant la robustesse et la pérennité sur la durée du bail. À son achèvement, l'État récupère des bâtiments en excellent état.

Quelques exemples, à Poitiers-Vivonne : l'option, pour les toitures d'une étanchéité en asphalte, moins économique mais plus pérenne ou l'installation de panneaux solaires, pour assurer environ 30 % des besoins en eau chaude sanitaire et diminuer ainsi les émissions de CO₂ de 80 000 kg/an. « Dans le cadre des PPP, le projet est plus abouti », résume Alain Lemoine.



^ La cour de promenade pour les détenus de la partie centre de détention.



Trois questions à l'architecte Bernard Hemery, Groupe Synthèse Architecture

Quels sont les éléments à garder à l'esprit quand on conçoit les plans d'un établissement pénitentiaire ?

Notre souci principal a été de donner une lisibilité très grande à l'espace carcéral pour une sûreté « naturelle ». Le gardien a besoin de bien identifier sa position dans l'espace pour se sentir en sûreté. On a donc beaucoup travaillé les notions de « covisibilité » des postes protégés, en proposant une écriture moderne de l'espace panoptique, pour que les surveillants aient une vision complète, ce qui est aussi la condition d'une détention apaisée. Le détenu aussi a besoin d'être en sécurité. Être toujours dans un espace ouvert et contrôlé est rassurant. L'architecture va donc offrir aux surveillants et aux détenus un espace simple et facilement repérable.

Nous avons aussi accordé une place importante au rôle de la lumière. En créant des atriums dans les espaces d'hébergement, on fait pénétrer de la lumière au cœur de la détention. Ces atriums qui permettent aussi une communication naturelle par la voix, entre les étages, créent une transparence « visuelle et sonore ».

Comment avez-vous traité les aspects extérieurs, enceinte, cours et façades ?

Un établissement pénitentiaire n'est jamais bien accueilli par le voisinage, c'est pourquoi nous avons voulu avoir des murs de clôture simples, qui doivent se voir mais non se remarquer. La qualité du béton est essentielle, le matériau va vieillir et se patiner pour mieux s'intégrer au paysage. En pensant aux familles des détenus, nous avons porté une attention particulière à l'entrée dans l'espace carcéral : la cour d'honneur est le premier espace que l'on traverse une fois franchie la porte d'entrée principale. Nous avons voulu qu'il soit accueillant, avec une végétalisation importante (arbres, prairie fleurie). La prison, c'est le temps de l'enfermement, il nous paraît important de marquer chaque fois qu'on peut montrer le temps qui passe ; c'est un élément important. Le végétal y contribue avec le rythme des saisons. D'une manière générale, on a voulu accompagner les familles, pour qui

Notre souci principal a été de donner une lisibilité très grande à l'espace carcéral pour une sûreté « naturelle ».

> Les bâtiments d'hébergement présentent des volumes qui accrochent la lumière.



la prison est un traumatisme, depuis la maison d'accueil jusque dans les parloirs où pénètre la lumière naturelle. Enfin, la vie dans un établissement pénitentiaire, est une succession de « passages », d'un espace à un autre, et le temps consacré à ces passages est important, on a travaillé, en termes de couleurs et de volumes, les transitions entre l'extérieur et l'intérieur : dehors, on attend devant des éléments de béton architectonique, avec des volumes qui accrochent la lumière et des portes d'entrée colorées. Chaque porte de chaque bâtiment a sa couleur. En fonction des couleurs, l'œil se dirige naturellement. On a voulu une écriture architecturale simple, contemporaine, facilement appréhendable par les utilisateurs.

« Un dialogue franc et fructueux s'est mis en place. Le système du PPP fonctionne très bien. »

Quel bilan tirez-vous de ce projet inscrit dans le cadre d'un partenariat public-privé ?

Je suis favorable au PPP ! Il a pour avantage, par rapport à un concours d'architecture classique, de permettre plus de dialogue avec le client. On a la possibilité de tester des propositions, qui peuvent évoluer entre la première et la dernière phase de la procédure. Le PPP offre aussi à l'architecte la possibilité d'avoir à côté de lui son outil de production car on travaille avec l'entreprise sur « comment » construire le projet. On se retrouve dans un système de production de type industriel, pour élaborer et construire le meilleur produit. Je crois que le PPP est un cadre performant pour des objets d'architecture qui ont une stabilité fonctionnelle dans le temps.



▲ Le sas d'entrée / la sortie de la porte d'entrée principale.

➤ Des portes d'entrée colorées tranchent sur les façades en béton.

N2 et N3
ADMINISTRATION

N 1
LOCAUX DU PERSONNEL

RDC
GREFFE





^ A l'extérieur de l'enceinte, le bâtiment du mess, dédié aux personnels: restauration, salle de formation et chambres de stagiaires; à droite, un abri vélos.





La qualité de l'équipement informatique et électrique renforce les conditions de sûreté.



▲ Les ateliers de production pour le travail des détenus volontaires.

Visite guidée

D'un côté la RN10, de l'autre côté des champs : le centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne est implanté, à 25 kilomètres de Poitiers, en zone rurale, sur des terres autrefois cultivées. D'importants travaux de terrassement ont été menés pour creuser des fondations dans un sol très rocheux.

Visible depuis la nationale, l'enceinte de la prison est en revanche dissimulée lorsqu'on arrive depuis Vivonne. À terme, les quelque 2500 jeunes plants et 500 baliveaux plantés tout autour créeront une ceinture verte autour de l'ensemble pénitentiaire. « Un architecte paysagiste a travaillé sur l'intégration du bâtiment dans l'environnement, en plantant des essences d'arbustes venant des forêts de la région », explique Mathieu Mallet, assistant de projet à l'APIJ. Les façades blanches avec bardages en bois clair des deux bâtiments hors enceinte (celui du personnel et celui où sont accueillies les familles) s'intègrent dans le paysage : « Nous avons opté pour ces bâtiments pour une architecture vernaculaire, explique Bernard Hemery, l'architecte. C'est pourquoi, nous avons choisi de mettre du bois sur ces façades, un matériau chaleureux. »

Des remparts de sécurité successifs

Entre le premier grillage et le mur d'enceinte, un fossé destiné à arrêter d'éventuels véhicules béliers a été creusé. Derrière le mur d'enceinte, toute une série de dispositifs de sécurité se succèdent. Deux miradors, situés à deux angles de l'enceinte, bénéficient d'une vue large sur la prison et ses environs. Une zone neutre sécurisée double à l'intérieur la protection assurée par le mur en béton.

Un équipement de haute technologie complète ces dispositifs physiques dans les postes de contrôle, équipés de vitrages pare-balles. « Ces postes constituent le cœur du contrôle de la sûreté active de la prison », résume Alain Lemoine, directeur du site de Poitiers-Vivonne. Pour améliorer les conditions de travail des agents, il a été fait appel à l'ergonome de l'administration pénitentiaire pour soigner la disposition des écrans de contrôle, des commandes et limiter les déplacements dans ces postes. L'architecture des lieux contribue également à assurer la

< Le centre pénitentiaire et ses abords de part et d'autre du mur d'enceinte.

sécurité : « On essaie d'éviter les lieux anxiogènes pour les surveillants, explique Guy Garcin, directeur de programme à l'APIJ. En essayant qu'ils puissent toujours être vus ou entendus par leurs collègues. » Dans les bâtiments d'hébergement, la création d'un atrium permet une communication sonore entre les différents étages, ce qui contribue à renforcer le sentiment de sûreté des personnels. Autre type de réponse architecturale, « l'implantation des postes de surveillance en maintenant une co-visibilité entre eux et une vue maximale sur les cours ou les coursives », explique Mathieu Mallet.

L'architecture des lieux contribue également à assurer la sécurité.

Hébergement et visites

Qu'elles soient situées en quartier d'hébergement hommes ou femmes, en maison d'arrêt ou en centre de détention, les cellules sont identiques : de 10,5 m² pour les cellules simples à 13,5 m² quand elles sont doubles. Toutes ont été conçues avec un coin sanitaire encloisonné comprenant une douche, un WC et un lavabo. Toutes sont équipées d'un espace de travail, d'un large placard et d'un panneau d'affichage mural complétant le lit.

Des cellules spécifiques sont réalisées de façon différentes dans le quartier des femmes (deux cellules nourrices pouvant accueillir une mère et son enfant de moins de dix-huit mois) et dans le quartier disciplinaire équipé de mobilier plus rigide scellé au sol.

La coexistence de quartiers d'hébergement hommes et femmes a rendu la conception de l'établissement de Vivonne particulièrement délicate. Même si les régimes de détention sont identiques (les femmes doivent pouvoir accéder aux mêmes zones fonctionnelles de l'établissement), les vues et les rencontres sont proscrites nécessitant la réalisation de circulations distinctes, notamment dans la zone des parloirs où il est prévu des circuits spécifiques, explique Alain Lemoine. « C'est un vrai labyrinthe d'escaliers et de couloirs. » Le bâtiment des parloirs abrite trente-huit boxes et cabines. Avec des murs de couleur jaune clair et des portes mauves, l'intérieur du bâtiment reçoit la lumière naturelle par un atrium central.



^ Ouverture sur l'atrium, depuis les locaux d'activité.

> les teintes caractéristiques de la zone des parloirs.





L'intérieur du bâtiment reçoit la lumière naturelle par un atrium central.

Zones d'activité

Derrière le bâtiment administratif se cache le plus gros édifice de l'établissement pénitentiaire, son « moteur », avec les cuisines, la blanchisserie et les magasins de stockage. C'est aussi dans ce bâtiment que se trouvent les 2400 m² d'ateliers (dix ateliers de production et deux ateliers de formation). Les activités qui y sont pratiquées doivent permettre d'accompagner les détenus sur le chemin de la réinsertion. Autres lieux de vie collective, le terrain de foot en gazon synthétique et le gymnase. Ce dernier permet non seulement de pratiquer handball, basket, volley, tennis ou badminton, mais il peut aussi servir de salle de spectacle. Équipé d'une sonorisation, d'un vidéo projecteur et d'un écran, il offre, avec sa charpente en bois apparente, un bel espace de vie collective. C'est enfin au sein même des bâtiments d'hébergement que des espaces socio-culturels ont été installés. Situés en bordure de l'atrium, ils se distinguent des couloirs de cellule par la lumière dont ils bénéficient et par la couleur de leurs portes, orange : bibliothèques, salles de cours, salles informatiques, coiffeur, local médical, salle de musculation, chaque quartier d'hébergement a ses équipements.

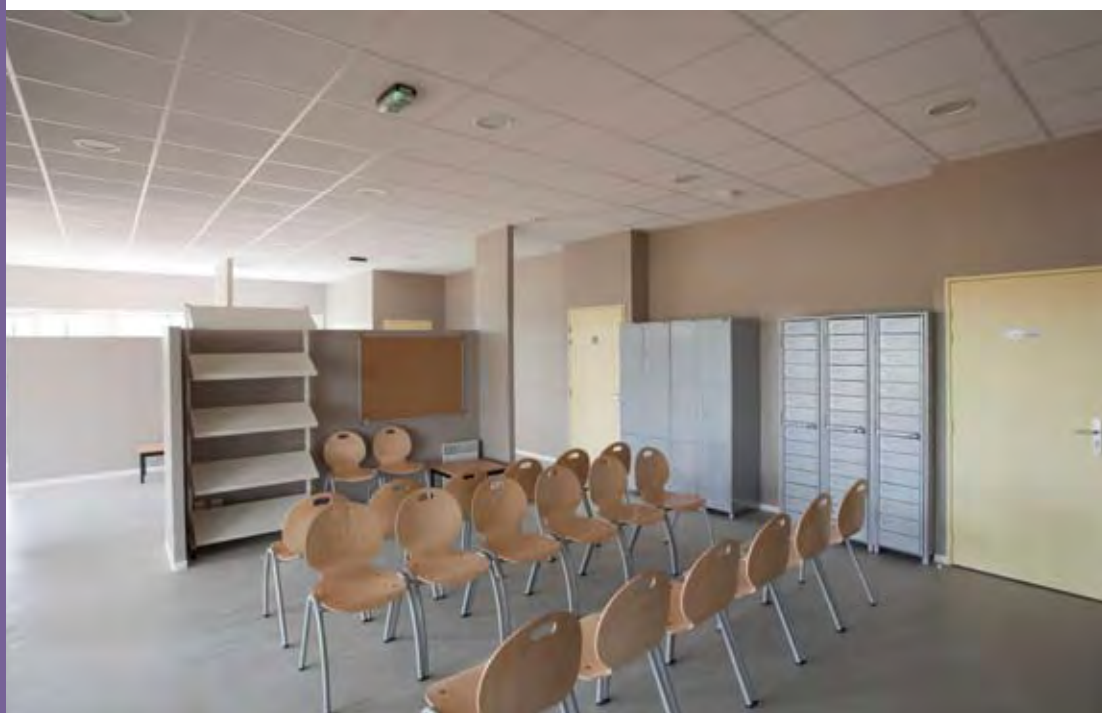


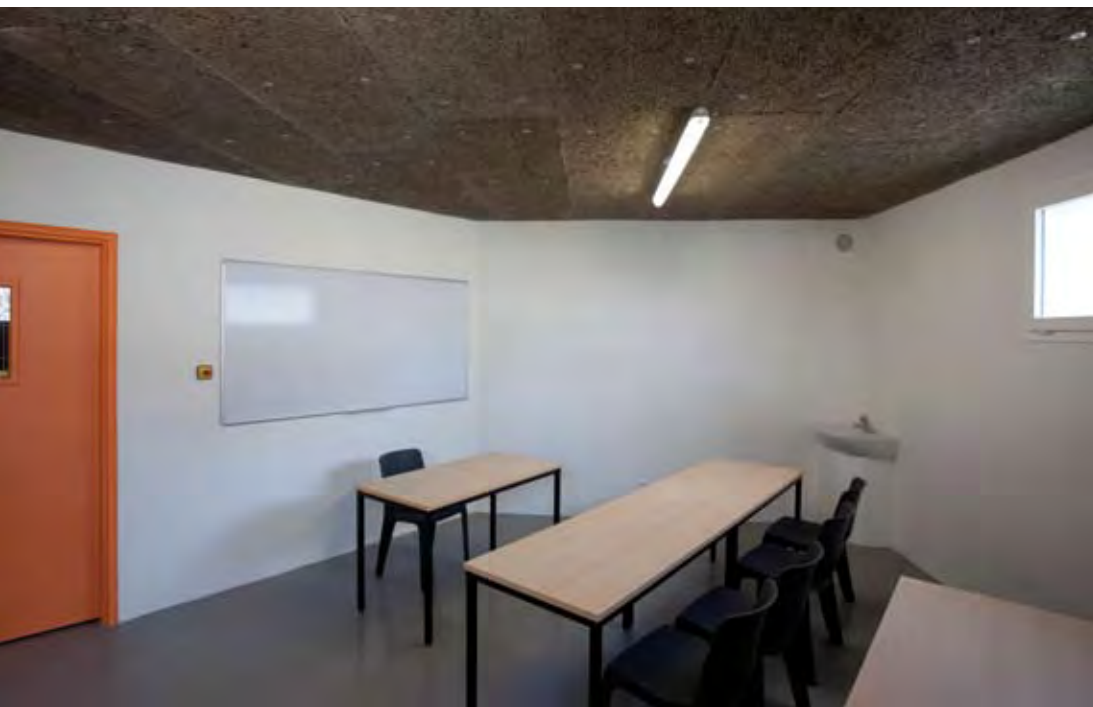
▲ L'un des 38 parloirs pour les familles.

< La salle multiculturelle.

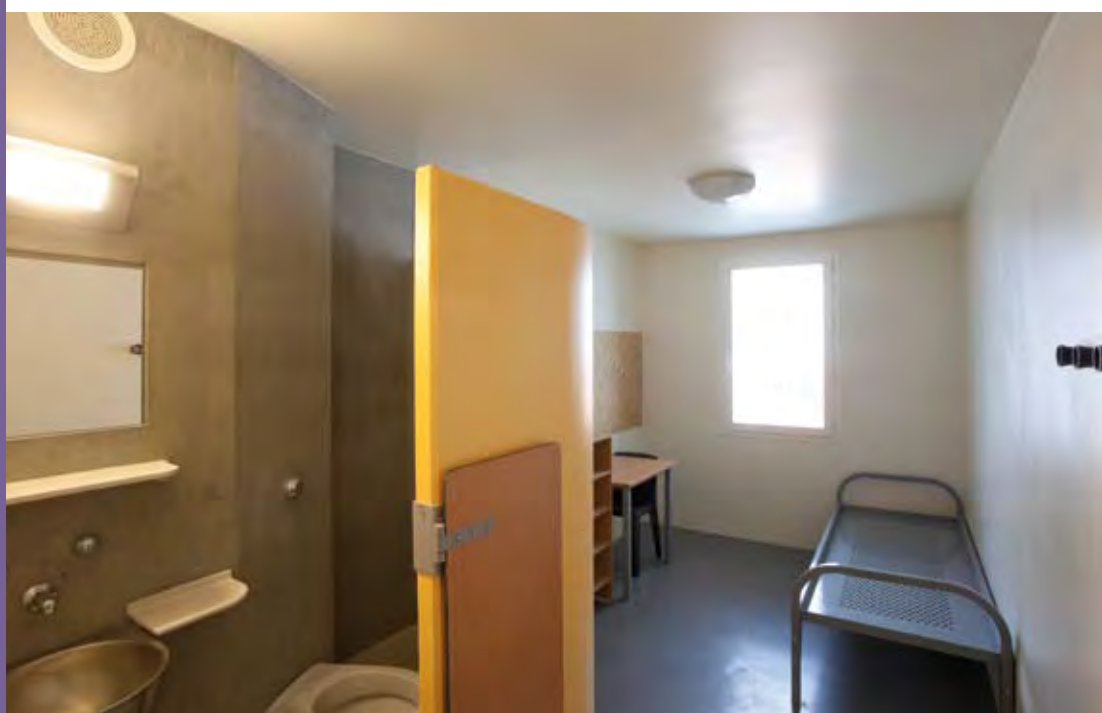
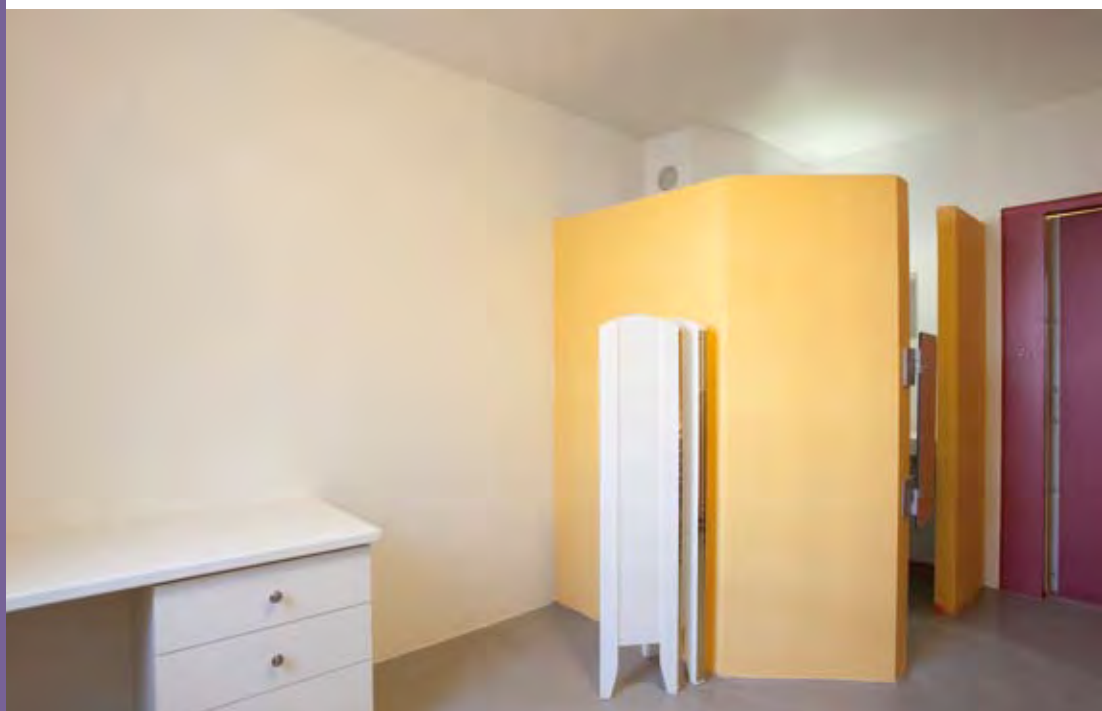


^ > Le bâtiment d'accueil des familles :
à gauche l'espace extérieur aménagé
pour les jeux d'enfants ;
à droite, haut et bas, les espaces d'attente
pour les parloirs.





⤴ En haut, l'une des salles de formation des détenus ; en bas, les cuisines de l'établissement.



^ Les cellules: en haut, une cellule nourrice; en bas, une cellule individuelle.



^ Depuis la place panoptique, le poste de contrôle des circulations donne l'accès aux différents quartiers.





^ Le gymnase, équipé d'une régie pour toute sorte d'activités.





^ L'un des deux miradors surplombe le terrain de sport.



Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Remerciements à

Valérie Porcherot, Chargée de mission Ouverture des nouveaux établissements à la Direction de l'administration pénitentiaire

Fabienne Viala, Directeur Délégué Bouygues Entreprise France Europe

Thiébaud Clément, Directeur Projet lot 2, Bouygues Entreprise France Europe

Alain Lemoine, Directeur des travaux du centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne, Bouygues Entreprise France Europe

Bernard Hemery, Architecte, Directeur Groupe Synthèse Architecture

Alain Derbesse, Architecte, Directeur A Derbesse

Sylvie Simon, Architecte, Groupe Synthèse architecture

Ont participé au sein de l'APIJ

Jean-Pierre Weiss, Directeur général

Guy Garcin

Nicolas Fournel

Mathieu Mallet

Nadine Roussière

Coordination :

Clémentine Bagieu, Marion Moraes – Service communication

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction Isabelle Friedmann

Crédits photographiques Daniel Osso,

Nicolas Fournel/APIJ (photos de chantier)

Impression Darantière



L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public du ministère de la Justice.*

Principal opérateur immobilier du Ministère, elle a pour mission de construire, rénover et réhabiliter des palais de justice et des établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'Outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires en relation avec les directions de la Chancellerie.

L'Agence assure des interventions étendues depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux sous toutes les formes de la commande publique. Elle pilote une centaine d'opérations pour un montant d'environ trois milliards d'euros et met en œuvre des procédures innovantes ; elle est en particulier le premier maître d'ouvrage public d'État à utiliser le partenariat public-privé.

** appellation d'usage de l'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice*

Le centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne qui ouvre ses portes, à l'automne 2009, à Vivonne, à 25 kilomètres de Poitiers, est conforme aux nouvelles exigences du ministère de la Justice, tant en ce qui concerne les conditions de travail des surveillants que les conditions de vie des détenus. L'aménagement des bâtiments, des cellules et des espaces de vie collective traduit un double objectif : créer un climat de sûreté dans l'établissement et assurer aux détenus le parcours le plus efficace vers la réinsertion. Ce nouveau centre pénitentiaire, qui compte 560 places, a été conçu et construit en moins de deux ans et demi. Fruit d'un partenariat public-privé, il a bénéficié des modalités de ce nouveau type de contrat qui lie l'État et un partenaire privé. Cette formule, déjà retenue pour les établissements pénitentiaires de Roanne, Lyon-Corbas et Nancy-Maxéville, installe l'administration pénitentiaire dans un statut de locataire-utilisateur de l'établissement, tandis que l'entreprise qui a financé et réalisé la construction des bâtiments en assure l'entretien et la maintenance pendant les trente années du bail.

En 2009, d'autres établissements, à Béziers, au Havre et au Mans seront également livrés selon ces modalités. Toutes ces structures participent à la concrétisation du programme de modernisation du parc immobilier de la Justice.

